

212C0421
FR0000120289-OP006-A01-E01

21 mars 2012

Ouverture de l'offre publique visant les actions de la société.

GUYENNE ET GASCOGNE

(Euronext Paris)

Le 28 février 2012, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat à titre principal, assortie, à titre subsidiaire, d'une offre publique d'échange, visant les actions GUYENNE ET GASCOGNE, déposé par Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et Société Générale Corporate & Investment Banking¹, agissant pour le compte de la société Carrefour (cf. D&I 212C0038 du 28 février 2012).

La note d'information de Carrefour (visa n°12-095 en date du 28 février 2012) et la note d'information en réponse de GUYENNE ET GASCOGNE (visa n°12-096 en date du 28 février 2012) ont été diffusées (cf. communiqués diffusés le 28 février 2012). Les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 232-2 du règlement général, l'offre publique sera ouverte le **22 mars 2012** et sa date de clôture sera fixée après l'obtention par l'initiateur de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence au titre du contrôle des concentrations (condition suspensive stipulée par l'initiateur conformément à l'article 231-11 du règlement général).

Nyse Euronext fera connaître par avis les conditions de réalisation de l'offre.

¹ Seule Société Générale Corporate & Investment Banking garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur.